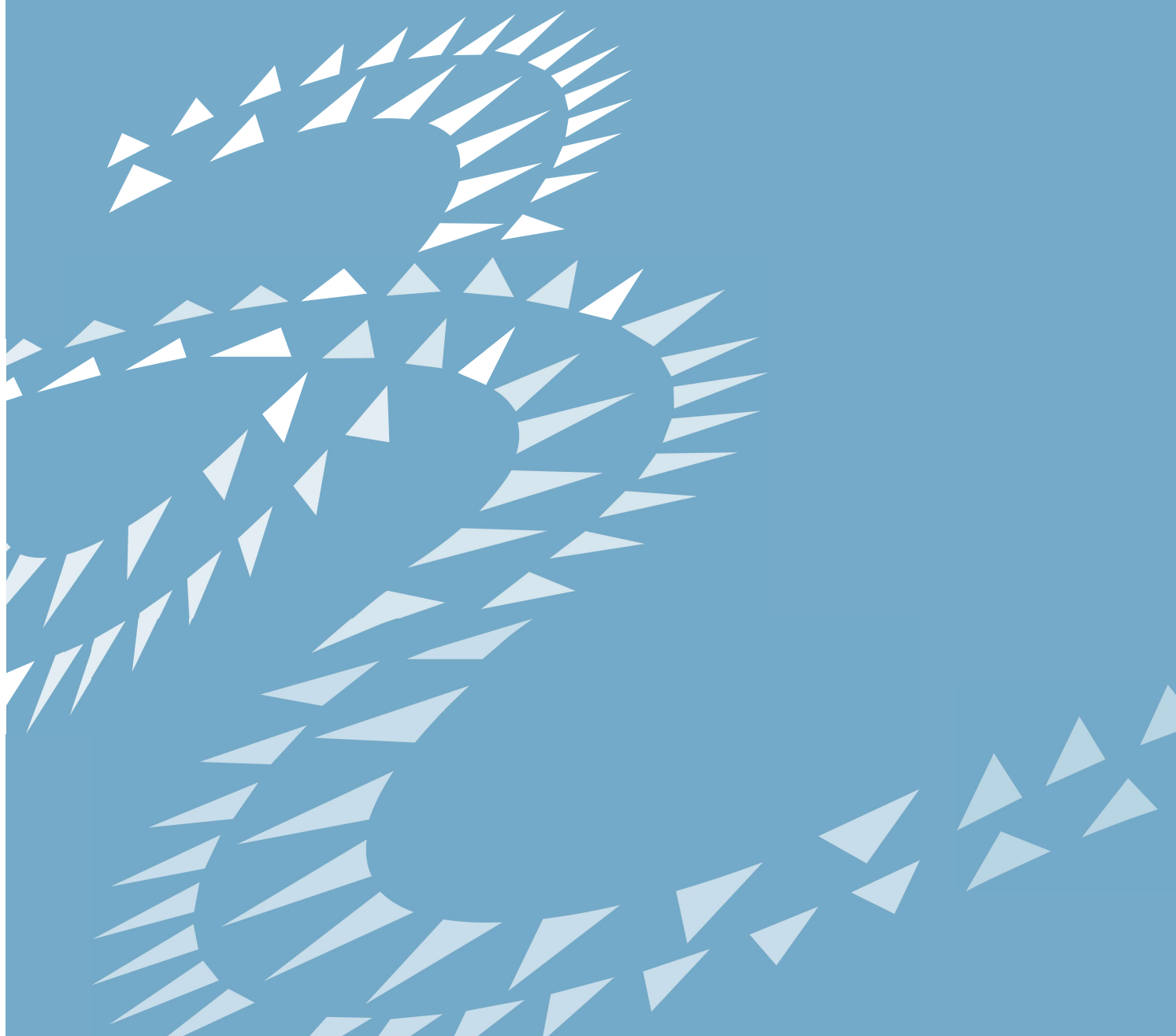
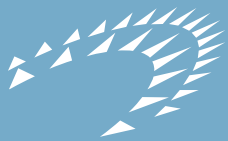


RAPPORT ANNUEL
2007-2008

FONDATION CANADIENNE POUR L'INNOVATION





Fondation canadienne pour l'innovation
Canada Foundation for Innovation

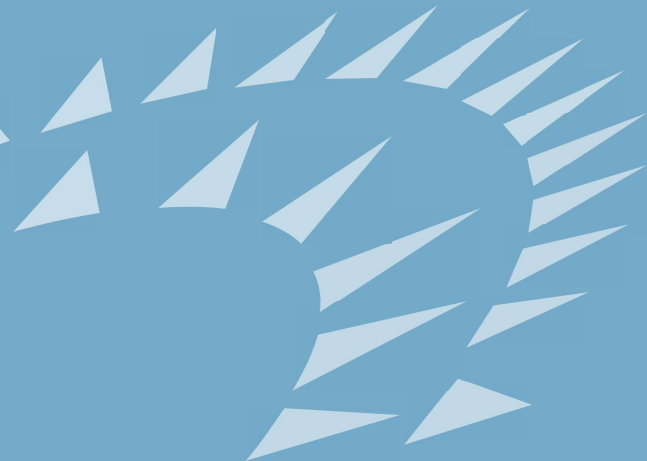
230, rue Queen, bureau 450, Ottawa ON K1P 5E4

Tél. : 613-947-6496 • Téléc. : 613-943-0923

Courriel : info@innovation.ca

Site Web : www.innovation.ca

Revue électronique : www.InnovationCanada.ca



Mise en situation	2
Message du président du Conseil	4
Message du président-directeur général	5
Réalisations de 2007–2008 :	
1 Promouvoir l'excellence de calibre mondial en maintenant et en améliorant l'infrastructure pour répondre aux nouveaux impératifs du milieu de la recherche	6
2 Favoriser l'établissement de partenariats	10
3 Demeurer responsable et transparente	11
Gouvernance	15
Regard sur l'exercice de 2008–2009	19
États financiers	21

Mise en situation

La Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) est un organisme autonome créé par le gouvernement du Canada en 1997 pour financer l'infrastructure de recherche. Le mandat de la FCI est de renforcer la capacité des universités, des collèges et des hôpitaux de recherche, de même que des établissements de recherche à but non lucratif du Canada à mener des projets de recherche et de développement technologique de calibre mondial qui produisent des retombées pour les Canadiens.

Les investissements que la FCI a faits depuis sa création ont mené à des percées dans tous les secteurs de la science, notamment la santé, les ressources naturelles et l'énergie, les technologies de l'information et des communications de même que l'environnement.

Qu'est-ce que l'infrastructure de recherche?

L'infrastructure financée par la FCI comprend l'équipement de pointe, les laboratoires, les bases de données de même que les installations nécessaires pour mener des activités de recherche. Que l'on parle d'ingénierie ou de santé, d'économie ou d'environnement, les projets de recherche couvrent un large éventail de domaines d'activité et favorisent la collaboration entre les établissements de recherche, les secteurs public et privé de même que le secteur à but non lucratif.

Pour en savoir plus sur la FCI, visitez www.innovation.ca.

Pour en apprendre davantage sur d'excitants projets de recherche menés partout au Canada, visitez notre revue électronique www.InnovationCanada.ca.

On peut affirmer que l'infrastructure a un impact permanent sur le milieu puisqu'elle permet de rehausser la capacité de recherche à long terme, laissant ainsi un héritage qui profitera à de nombreux chercheurs et, en bout de ligne, aux Canadiens, pendant de nombreuses années.

Construire sur une fondation solide

Les fondations constituent un des instruments importants et efficaces de la mise en œuvre des politiques publiques du gouvernement du Canada, notamment dans les domaines de la recherche et de l'enseignement, où les connaissances des experts, les partenariats, les programmes de financement pluriannuels, la planification à long terme et les processus indépendants d'évaluation au mérite sont des gages de succès pour l'avenir.

La nature impartiale du modèle des fondations et l'expertise de ces dernières permettent à des organismes tels que la FCI de relever des défis bien ciblés de manière efficace et non partisane.

Bien que la FCI ne soit pas seule à financer l'innovation au Canada, il s'agit de la seule organisation nationale dont l'objectif est de fournir l'infrastructure nécessaire pour mener des activités de recherche.

La FCI finance tous les domaines de la recherche, et comme elle transige directement avec les établissements, elle peut s'assurer que les propositions qu'elle finance s'inscrivent dans les plans de recherche stratégiques respectifs de ces établissements.

Formule de financement

La FCI finance jusqu'à 40 % des coûts liés à l'infrastructure d'un projet de recherche. Les contributions de

la FCI constituent une pièce maîtresse qui facilite l'obtention du reste du financement auprès des partenaires des secteurs public, privé et à but non lucratif. Grâce à des programmes de financement pluriannuels et stables, les établissements peuvent mettre en œuvre des activités de recherche s'inscrivant dans un plan stratégique à long terme.

Critères d'évaluation

Les établissements canadiens reconnus comme admissibles peuvent soumettre des propositions à la FCI et tirer profit d'une architecture de programmes de financement unique en son genre. Chacune des propositions soumises est évaluée selon les trois critères suivants :

- la qualité de la recherche proposée et la pertinence de l'infrastructure demandée;
- la contribution au renforcement de la capacité d'innovation du Canada;
- les retombées potentielles de la recherche pour les Canadiens.

La FCI met à contribution des experts du Canada et de l'étranger dans le cadre de son rigoureux processus indépendant d'évaluation au mérite, qui lui assure de ne financer que les projets les plus prometteurs.

Appuyer les objectifs nationaux

Les contributions financières attribuées par la FCI permettent aux établissements d'établir leurs propres priorités de recherche en fonction des secteurs d'importance pour le Canada. Cela permet à nos scientifiques de faire concurrence aux meilleurs chercheurs étrangers tout en aidant le Canada à consolider sa position dans l'économie mondiale fondée sur le savoir. La FCI appuie

les objectifs nationaux en matière de sciences et technologie (S et T) et contribue au renforcement de la capacité d'innovation du Canada en :

- appuyant la croissance économique et la création d'emplois et en favorisant l'amélioration de l'environnement et de la qualité des soins de santé grâce à l'innovation;
- rehaussant la capacité du Canada à mener à bien d'importantes activités de R-D d'envergure mondiale;
- permettant aux jeunes Canadiens d'avoir accès à des emplois dans le domaine de la recherche;
- favorisant la collaboration et l'établissement de réseaux productifs parmi les établissements d'enseignement postsecondaire, les hôpitaux de recherche et les établissements privés au Canada.

Retombées pour les Canadiens

L'infrastructure de pointe aide les établissements de recherche canadiens à recruter, maintenir en poste et former du personnel hautement qualifié. La FCI vise une utilisation optimale de l'infrastructure de recherche par l'établissement bénéficiaire et les autres établissements canadiens. Elle favorise la convergence des conditions nécessaires à une croissance économique soutenue et durable.

La recherche innovatrice qui découle de la rencontre de grands esprits et d'une infrastructure de pointe fiable donne lieu à une amélioration de nos politiques publiques, de nos soins de santé, de notre environnement et de notre qualité de vie. Les activités de ces établissements mènent également à la création d'entreprises dérivées et à la commercialisation des découvertes.

NOS VALEURS ET NOS PRINCIPES DIRECTEURS

La FCI cherche continuellement à :

avoir un effet transformateur
Investir dans des projets qui auront un impact profond et à long terme sur le milieu de la recherche.

agir de manière responsable
Évaluer les impacts et tenir les parties concernées bien informées, tout en s'assurant que les fonds investis sont utilisés de manière responsable.

être transparente
S'assurer que les processus d'évaluation sont intègres et équitables et que les décisions de financement sont prises en toute indépendance.

favoriser la consultation
Maintenir un dialogue ouvert avec les établissements de recherche, leurs partenaires et les autres intervenants clés.

offrir des services axés sur le client
Offrir des services efficaces, efficaces et novateurs à sa clientèle.

faire preuve de souplesse
Savoir s'adapter à un milieu en constante évolution et améliorer de manière continue ses politiques, programmes et services.

avoir un esprit novateur
Contribuer à la conception de programmes et aux pratiques d'affaires en apportant des idées nouvelles. Mettre en place un milieu de travail qui favorise la créativité.



« Le Canada doit compter sur un solide milieu de la recherche s'il veut réussir le passage d'une économie fortement tributaire des exportations de matières premières et de denrées de base, à une économie fondée sur le savoir et la technologie. »

L'histoire a démontré que les économies du savoir florissantes s'articulent autour d'établissements de recherche qui offrent à leurs chercheurs des occasions uniques de bien performer en regard des normes internationales. Il s'agit là d'un ingrédient essentiel si l'on veut une innovation florissante.

Le Canada doit compter sur un solide milieu de la recherche s'il veut réussir le passage d'une économie fortement tributaire des exportations de matières premières et de denrées de base, à une économie fondée sur le savoir et la technologie. Le bien-être économique et social des Canadiens repose de plus en plus sur notre capacité à faire face à la concurrence internationale, dans un monde axé sur les idées. Cette concurrence est non seulement très vive, mais elle s'accroît au fil du temps.

Il faut dire que le Canada a déjà amorcé ce virage et que nous comprenons très bien l'importance déterminante de l'innovation pour l'avenir de notre société. Notre engagement ferme à investir dans la recherche et le développement technologique (R-D) a permis aux chercheurs œuvrant dans nos établissements de surmonter des obstacles jusque-là infranchissables, repoussant chaque jour davantage les limites dans leurs domaines respectifs.

Aujourd'hui, nous pouvons affirmer avec confiance que le Canada est devenu un lieu de prédilection pour les chercheurs de calibre international. La FCI a toujours contribué activement aux efforts permettant au Canada d'atteindre cet objectif. En 2007–2008, elle a continué à exercer son leadership novateur et à faire preuve de flexibilité en concevant des mécanismes de financement qui répondent adéquatement aux besoins sans cesse croissants du milieu de la recherche. Elle a également rehaussé ses normes et mis en place de nouvelles mesures pour améliorer son rendement et assurer une meilleure reddition de comptes envers le gouvernement du Canada et les Canadiens.

La FCI occupe une position privilégiée de rassembleuse. Elle travaille en collaboration avec les organismes fédéraux de financement, les établissements de recherche, diverses associations, les gouvernements provinciaux, les administrations municipales de même qu'avec les secteurs privé et à but non lucratif afin d'établir les orientations stratégiques à long terme que l'on entend donner au financement de la recherche au Canada.

En me remémorant mon premier exercice complet comme président du Conseil, je prends conscience du fait que les réalisations de la FCI reposent d'abord et avant tout sur les gens exceptionnels engagés dans la réussite de cette organisation de première classe. Je profite donc de l'occasion pour exprimer ma gratitude aux employés de la Fondation pour la qualité de leur engagement et leur créativité. Mes remerciements vont également à nos administrateurs et nos membres dévoués ainsi qu'aux milliers d'experts qui ont donné de leur temps pour mener à bien notre rigoureux processus d'évaluation. Je comprends maintenant pourquoi tous les secteurs — privé, public et universitaire — respectent et admirent cette organisation unique, qui est devenue essentielle à la recherche, à l'innovation et à la croissance socio-économique du Canada.

William C. Leggett

« L'excellence est devenue un incontournable pour qui veut avoir du succès sur la scène internationale de la recherche, où être bon ne suffit plus en raison de l'âpreté de la concurrence. »

Le dernier exercice inaugurerait la deuxième décennie de l'histoire de la FCI. L'exercice a démarré du bon pied puisque le gouvernement du Canada a attribué 510 millions de dollars à la FCI, à l'occasion du Budget fédéral de 2007, pour qu'elle lance un grand concours d'ici 2010. Avant de diffuser officiellement son *Invitation à soumettre des propositions*, la FCI a mené de larges consultations partout au Canada. Cet exercice visait les principales parties concernées, soit les établissements, les provinces, le secteur privé et d'autres organisations impliquées dans le financement du milieu canadien de la R-D. Par suite de ces consultations, la FCI a peaufiné son architecture de programmes afin de mieux répondre aux impératifs d'un milieu de recherche en constante évolution et de faire face avec confiance à la concurrence de plus en plus vive sur la scène internationale.

Le dernier exercice a été marqué par la publication, au mois de mai, de la *Stratégie fédérale en matière de S et T*, qui aborde des points directement liés au mandat et aux objectifs de la FCI. Notre engagement envers les principes exposés dans la Stratégie — l'excellence, l'établissement de priorités, l'importance des partenariats, la responsabilisation — demeure inébranlable.

L'excellence est devenue un incontournable pour qui veut avoir du succès sur la scène internationale de

la recherche, où être bon ne suffit plus en raison de l'âpreté de la concurrence. Dans le milieu de la R-D, le terme « excellence » signifie que les ressources sont investies dans des établissements, des groupes et des chercheurs dont le travail est reconnu pour sa qualité supérieure en regard des normes internationales.

Le grand concours que la FCI a lancé dernièrement permettra de mettre en application nos principes d'excellence. Un rigoureux processus sera une fois de plus mis en œuvre afin de retenir des projets très novateurs, montrant un grand potentiel transformateur, et qui produiront des retombées au profit des Canadiens.

En concentrant nos efforts sur les domaines dans lesquels notre pays possède des forces et entrevoit des possibilités, on rehausse la compétitivité globale du Canada, dans un contexte où d'autres pays avancés mettent en place des mesures semblables. Cette approche permettra de nous assurer que les ressources sont utilisées pour bâtir sur les forces du Canada et que la recherche axée sur la découverte continue d'obtenir un haut niveau d'appui. Ce genre de recherche constitue le fondement à partir duquel la plupart des idées et des technologies les plus novatrices peuvent se développer. La FCI adhère à ce principe, tant en ce qui a trait à la conception de ses programmes de financement qu'au rigoureux processus d'évaluation qu'elle a mis en place pour prendre des décisions de financement éclairées.

Les changements qui surviennent dans le milieu de la recherche commandent également de nouveaux partenariats tissés plus serrés entre les établissements de recherche, le secteur privé et le gouvernement. En mettant l'accent sur les partenariats, la FCI favorise le transfert des connaissances, le développement technologique et la commercialisation des découvertes. La FCI a toujours fait figure de catalyseur en ce qui concerne la collaboration.



Elle continuera à jouer ce rôle dans la mesure du possible à l'intérieur de son mandat.

Pour ce qui est de la responsabilisation, celle-ci fait toujours partie intégrante de la façon dont la FCI mène ses activités de financement. Nous cherchons continuellement des façons novatrices d'évaluer les résultats des investissements publics dans la R-D et de communiquer aux Canadiens les retombées découlant de ces investissements.

Les retombées socioéconomiques des investissements dans la recherche prennent du temps à se concrétiser pleinement. Ces retombées deviennent évidentes seulement après quelques années, et sont parfois impossibles à prédire. Nous en sommes actuellement à un point critique de l'évolution du cycle investissements-retombées. La FCI vient de débiter une nouvelle décennie qui s'annonce déterminante, forte des nouvelles sommes qui lui ont été attribuées, d'un engagement renouvelé et d'un nouvel élan d'optimisme à l'égard de la capacité du Canada en tant que nation avant-gardiste. J'ai bien hâte aux prochains exercices pour vous faire part des fruits de notre contribution à la réalisation du potentiel novateur du Canada.

Eliot A. Phillipson

Promouvoir l'excellence de calibre mondial en maintenant et en améliorant l'infrastructure pour répondre aux nouveaux impératifs du milieu de la recherche

Au cours de l'exercice 2007-2008, la FCI a consacré beaucoup d'énergie aux concours du Fonds des hôpitaux de recherche et aux trois nouveaux cycles d'évaluation du Fonds des leaders, tout en appuyant les établissements bénéficiaires des concours antérieurs.

Par suite de l'annonce d'un nouvel investissement gouvernemental de 510 millions de dollars annoncé dans le Budget de 2007, la FCI a entrepris un vaste processus de consultation afin de planifier le concours du Fonds de l'avant-garde (FA) et du Fonds des initiatives nouvelles (FIN). Cette consultation a donné lieu à un nouveau concours qui cadre très bien avec les besoins du milieu.

Fonds des hôpitaux de recherche

Pour relever les défis d'aujourd'hui et de demain en matière de santé, il faut soutenir les activités de recherche qui ont le potentiel d'engendrer des découvertes révolutionnaires et de produire de nouvelles connaissances qui se traduiront rapidement par une amélioration de la santé des Canadiens et de leur système de soins de santé, et par des services et des produits de santé plus efficaces.

Le Fonds des hôpitaux de recherche (FHR) participe au financement des projets de recherche hospitalière à grande échelle qui tirent pleinement partie d'une infrastructure de pointe, de façons innovatrices d'effectuer de

la recherche, ainsi que des capacités de recherche accrues découlant d'une dotation additionnelle en personnel hautement qualifié.

En adoptant une approche de recherche en santé bien intégrée et pluridisciplinaire, le FHR entend palier au manque de financement dans l'infrastructure de recherche hospitalière, notamment pour permettre la création de nouveaux espaces.

Le FHR comporte deux volets :

Projets institutionnels à grande échelle (PIGE)

Ce volet vise les projets de recherche hospitalière à grande échelle qui exigent surtout de nouveaux espaces pour favoriser l'excellence en recherche, la formation et l'application des connaissances.

Initiatives de recherche clinique (IRC)

Ce volet est le fruit d'une collaboration avec les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) qui vise à accroître et à renforcer la capacité du Canada en matière de recherche clinique. Il permet d'obtenir non seulement des fonds de la FCI pour financer l'infrastructure, mais aussi des fonds des IRSC pour financer la recherche, la formation et les activités liées à l'exploitation de l'infrastructure.

Au cours de l'exercice 2007-2008, la FCI a approuvé trois propositions soumises au volet FHR-IRC. Ces trois projets représentent un investissement total de plus de 16 millions

de dollars. La FCI prendra les décisions de financement définitives du volet FHR-PIGE en juin 2008.

Fonds des leaders

Le Fonds des leaders (FL) permet aux universités canadiennes de recruter et de maintenir en poste des professeurs-chercheurs de renom.

Le FL s'articule en trois volets qui visent à :

- financer l'infrastructure des meilleurs chercheurs;
- financer les projets liés au Programme des chaires de recherche du Canada;
- financer les propositions soumises conjointement à une demande déposée auprès des IRSC, du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) et du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH).

Le troisième volet du Fonds des leaders a été élaboré en collaboration avec les organismes fédéraux de financement de la recherche. Il est le fruit d'un effort visant à rationaliser le processus de soumission des propositions et à éliminer les chevauchements tout en continuant de mettre en œuvre un processus d'évaluation fiable et équitable pour déterminer le mérite des projets de recherche et d'infrastructure soumis par les établissements.

Le FL est un programme continu qui procède à des annonces trois fois par année par suite des décisions rendues par le conseil d'administration de la Fondation.

Au cours de l'exercice 2007–2008, la FCI a ainsi financé 619 projets, pour un investissement total de près de 86 millions de dollars. Ces investissements ont directement contribué au recrutement de 387 nouveaux professeurs-chercheurs et au maintien en poste de 293 de leurs collègues.

Fonds de l'avant-garde et Fonds des initiatives nouvelles

Les concours du Fonds de l'avant-garde (FA) et du Fonds des initiatives nouvelles (FIN) reflètent le rôle clé de la FCI, tel qu'il est présenté dans la Stratégie fédérale en matière de S et T. Ces concours visent les projets d'infrastructure novateurs offrant un potentiel de transformation. Ils sont ouverts à tous les champs d'étude et à toutes les activités de recherche et de développement.

L'objectif du FA est d'appuyer les projets très concurrentiels de R-D qui misent sur des initiatives réussies et productives rendues possibles grâce à des investissements que la FCI a faits antérieurement. Il vise à favoriser les approches misant sur la collaboration dans le cadre de projets de R-D multidisciplinaires, et à favoriser la planification stratégique et l'établissement de priorités par les établissements de recherche canadiens.

La FCI a approuvé trois propositions soumises au volet FHR-IRC. Ces trois projets représentent un investissement total de plus de

16 millions de dollars.

La FCI a ainsi financé

619

projets, pour un investissement total de près de

86 millions de dollars.

Ces investissements ont directement contribué au recrutement de

387

nouveaux professeurs-chercheurs et au maintien en poste de

293

de leurs collègues.

Montants engagés et prévus, 1998-2010

(Montants en millions)

Fonds	98-99	99-00	00-01	01-02	02-03	03-04	04-05	05-06	06-07	07-08	08-09	09-10	Non attribués	Total
Relève	38	23	37	38	53	75	55	34	—					353
Infrastructure pour les CRC			5	54	35	42	34	30	—					200
Leaders								20	79	86	90	246		521
Bourses de carrière					2	2	1	1	—					6
Innovation	143	225	356	590		453	4		11					1 782
Développement de la recherche universitaire	19	10	3	2	1				—					35
Développement de la recherche dans les collèges		7	9						—					16
Avant-garde/ Initiatives nouvelles									325			400		725
International					159				43					202
Hôpitaux de recherche							57		—	16	427			500
Occasions exceptionnelles						7		8	6					21
Plateformes nationales									84					84
Exploitation des infrastructures				182	16	158	14	37	143	27	156	169		902
Non attribués													93	93
Total	200	265	410	866	266	737	165	130	691	129	673	815	93	5 440

L'objectif du FIN est d'appuyer les initiatives dans lesquelles la FCI n'a jamais investi. Il vise à favoriser le dynamisme et la créativité du milieu canadien de la R-D en permettant l'émergence d'approches novatrices en recherche, de nouvelles idées et de nouvelles équipes. Le FIN vise de nouveaux domaines d'importance stratégique et favorise le renforcement de la compétitivité des établissements de recherche et de leur leadership sur la scène internationale.

La FCI a diffusé en février 2008 une invitation à soumettre des propositions pour le concours FA/FIN.

Fonds d'exploitation des infrastructures

Le FEI aide les établissements à faire face aux coûts d'exploitation et de maintenance découlant de la nouvelle infrastructure financée par la FCI. Habituellement, la FCI verse à l'établissement une contribution représentant 30 % du montant de la contribution finalisée de la FCI au projet concerné.

Au cours de l'exercice 2007-2008, la FCI a engagé 27 millions de dollars au titre du FEI. Elle a par ailleurs versé 48,5 millions de dollars à 60 établissements bénéficiaires.

Consultations auprès des acteurs du milieu de la recherche

Pour préparer le prochain cycle de ses concours, la FCI a mis à contribution le milieu canadien de la R-D afin de soupeser la valeur de son architecture de programmes, de cerner les améliorations qu'elle pourrait apporter à ses futurs programmes, et de s'assurer de répondre de manière efficace aux besoins changeants du milieu de la recherche.

Ces consultations ont été menées de juin à octobre 2007 et ont permis aux gestionnaires de la FCI de rencontrer 120 représentants de 42 universités,

Offrir un appui continu aux établissements

La FCI joue un rôle actif en conseillant les établissements sur des questions se rapportant à la construction et à la mise en service de leurs installations. Certaines de ces questions ont trait aux coûts admissibles, aux retards par rapport au calendrier de construction et à l'escalade des coûts. Par exemple, au cours du dernier exercice, la FCI s'est penchée sur quelque 1 800 projets pour résoudre des problèmes dans le cadre de leur finalisation, de demandes de prolongation, de demandes de modification et du versement des sommes retenues, et ce tout au long des différentes phases de mise en œuvre de ces projets.

32 représentants de 19 collèges et écoles polytechniques, huit représentants d'hôpitaux de recherche et 28 représentants des dix provinces du Canada. Des représentants du gouvernement fédéral, des associations du milieu de la recherche, du secteur privé et des autres organismes fédéraux de financement ont aussi participé aux consultations.

Dans l'ensemble, les intervenants, comprenant les gouvernements provinciaux, sont d'avis que l'architecture actuelle des programmes de la FCI répond bien aux impératifs actuels du milieu et ils adhèrent à l'approche flexible adoptée par la FCI. On a pris en compte certains commentaires bien précis lors de l'élaboration des prochains concours.

Les gestionnaires de la FCI ont rencontré

120

représentants de

42

universités,

32

représentants de

19

collèges et écoles polytechniques,

8

représentants d'hôpitaux de recherche et

28

représentants des

10

provinces du Canada.

Dans l'ensemble, les intervenants sont d'avis que l'architecture actuelle des programmes de la FCI répond bien aux impératifs actuels du milieu et ils adhèrent à l'approche flexible adoptée par la FCI.

RÉALISATIONS DE 2007-2008

Favoriser l'établissement de partenariats

2

Au moyen de ses programmes de financement, de ses évaluations et de ses partenariats internationaux, la FCI travaille avec les organismes de financement de la recherche, les établissements de recherche, les associations, les gouvernements provinciaux, les administrations municipales ainsi que les secteurs privé et à but non lucratif en vue de définir les orientations stratégiques à long terme du financement de la recherche au Canada.

Collaboration avec les organismes fédéraux de financement de la recherche

La FCI et les trois organismes fédéraux de financement de la recherche, soit les IRSC, le CRSNG et le CRSH, se rencontrent régulièrement afin de contribuer au succès de la Stratégie fédérale en matière de S et T, en concevant et en mettant en œuvre des programmes et des initiatives coordonnés. Au cours de l'exercice 2007-2008, on a assisté aux progrès suivants :

- Recherche de façons efficaces de financer l'infrastructure afin de bonifier des programmes lancés récemment dans le cadre de la Stratégie fédérale en matière de S et T, par suite du Budget fédéral de 2007;

- Finalisation d'une analyse fondamentale de l'évolution de la structure du financement offert par le gouvernement fédéral pour la recherche menée dans les universités;
- Soumission d'un document au Groupe d'experts indépendant sur le transfert des laboratoires fédéraux aux universités et au secteur privé. Ce document porte sur les impacts de ces transferts sur les organismes fédéraux de financement;
- Rédaction d'un document sur les défis et les approches générales adoptées pour le financement continu des activités majeures en sciences et technologie;
- Participation à des groupes de travail pluriorganisationnels en vue d'améliorer notre capacité à mesurer et à faire état de l'impact des sciences et de la technologie financées par le fédéral.

- Collaboration aux initiatives de communication visant à présenter clairement et de manière uniforme les impacts de la recherche;
- Coordination des efforts et mise en commun des ressources avec les IRSC afin d'amplifier l'impact national, d'augmenter la valeur et l'efficacité du processus de soumission au profit des établissements, des chercheurs et des évaluateurs dans le cadre du volet du FHR visant les initiatives de recherche clinique.

Collaboration avec les établissements de recherche et les gouvernements provinciaux

L'évaluation des effets et des impacts des investissements de la FCI est essentielle dans la mesure où nous continuons à améliorer nos programmes de financement en vue de répondre aux impératifs du milieu de la recherche. Au cours du dernier exercice, la FCI a continué à travailler en collaboration avec les provinces et les établissements de recherche afin de concevoir des mécanismes visant à évaluer l'impact de ses programmes de financement. Cette collaboration aide la FCI à mieux soupeser les résultats et les retombées en regard des attentes, de même que les progrès qu'elle a accomplis dans la poursuite des objectifs nationaux.

Demeurer responsable et transparente

Au cours de l'exercice 2007–2008, la FCI a continué à mettre en place des mesures afin de s'acquitter de sa responsabilité envers le gouvernement du Canada et les Canadiens. Voici quelques-uns des faits saillants des activités du dernier exercice liées à la responsabilisation :

Rendre des comptes au gouvernement du Canada

- La FCI a soumis en novembre 2007 son rapport annuel 2006–2007 — comprenant de l'information sur son rendement financier, les projets financés et les objectifs atteints — au ministre de l'Industrie pour qu'il le présente au Parlement.
- La FCI a soumis son Plan directeur — comprenant ses prévisions de dépenses, ses objectifs, et les attentes en matière de rendement — au ministre de l'Industrie en janvier 2008.
- Les cadres supérieurs de la FCI ont rencontré les parlementaires et les hauts dirigeants des gouvernements fédéral et provinciaux sur une base régulière pour les informer sur les plans et les priorités de la FCI.
- Le conseil d'administration de la FCI s'est réuni à trois reprises au cours de l'exercice 2007–2008, soit en juin (à Prince George, C.-B.); en octobre (à Ottawa, ON) et en mars (à Québec, QC). Les membres de la FCI se sont quant à eux réunis en juin (à Prince George, C.-B.).
- La FCI a comparu devant le Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie pour discuter de l'impact de la Stratégie en matière de S et T sur les activités de recherche menées dans le secteur public.

Communiquer avec les Canadiens

Au cours du dernier exercice, la FCI a donné de l'information à des millions de Canadiens grâce à un large éventail d'activités de communication :

- Elle a tenu sept annonces nationales de financement.
- Elle a travaillé en collaboration avec les établissements bénéficiaires et le gouvernement du Canada dans le cadre de 48 activités de communication telles que des conférences de presse et des visites de laboratoires pour présenter au public les impacts des projets dont elle a financé l'infrastructure.
- Elle a publié six numéros de sa revue électronique InnovationCanada.ca. La revue a enregistré plus de 19 millions d'appels de fichier (ou plus de 600 000 visites).
- Le site Web de la FCI, qui donne de l'information sur ses programmes, ses contributions financières et les résultats de ses évaluations, a reçu plus de 24 millions d'appels de fichier (près de 900 000 visites).
- Le Prix de rédaction scientifique de la FCI souligne l'excellence de la rédaction scientifique au Canada. Les lauréats du concours de 2007 sont MM. Tom Spears et Lee Greenberg du journal *Ottawa Citizen*. Les lauréats ont été

choisis par un comité de sélection hautement estimé présidé par M. Bob McDonald, animateur de l'émission *Quirks & Quarks* diffusée sur les ondes de CBC.

- En février 2008, la FCI était présente au pavillon du Canada à l'occasion de l'assemblée annuelle de la *American Association for the Advancement of Science* (AAAS) tenue à Boston. La FCI a également tenu un atelier de réseautage sur les bâtiments écologiques à l'occasion du congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités, qui s'est déroulé à Calgary en juin 2007.
- La FCI a tenu son assemblée publique annuelle à Ottawa en octobre 2007. Le président du Conseil a déposé le rapport annuel 2006-2007 et a accueilli l'oratrice invitée, M^{me} Eva Klein, une experte du développement économique fondé sur le savoir et de la planification des parcs de technologie, dont l'allocution s'intitulait *Édifier une économie fondée sur l'innovation*. Plus de 100 personnes représentant un large éventail de secteurs ont participé à cette rencontre.
- Dans le cadre de sa stratégie jeunesse, la FCI a collaboré avec plusieurs organisations nationales, incluant le Défi national de biotech SanofiAventis, la *Youth in Motion Top 20 Under 20*, l'Expo-Sciences pancanadienne, la Fondation sciences jeunesse Canada, *Schad Valley International*, *The Learning Partnership* et Actua, dans le but de communiquer des messages positifs à propos de la science à des milliers d'enseignants et d'élèves de partout au Canada. La FCI s'est aussi engagée auprès de *Iron Science* — un concours pancanadien visant à reconnaître les meilleurs professeurs de science au pays.

- Parmi les activités médiatiques ayant donné lieu à une couverture intéressante des activités de la FCI et du gouvernement du Canada, on retrouve un article sur les retombées des investissements de la FCI dans le magazine *Technologie et affaires canadiennes*, dont le lectorat atteint 1,8 million de personnes; une entrevue diffusée par *Sky Radio Network* sur 30 000 vols du transporteur *American Airlines*, joignant ainsi plus de 4,2 millions de passagers; un partenariat avec l'Association des universités de l'Atlantique (AUA) afin de produire une série télévisée en six épisodes portant sur la recherche novatrice menée dans les provinces de l'Atlantique, joignant près d'un demi-million de téléspectateurs.

Évaluation des retombées des investissements de la FCI

Au cours du dernier exercice, la FCI a revu et rehaussé sa capacité à analyser et à évaluer ses résultats au moyen des outils suivants :

Cadre de rendement, d'évaluation, de risques et de vérification

La FCI a développé, en collaboration avec KPMG, un Cadre de rendement, d'évaluation de risques et de vérification (CRERV). Cet exercice consiste en la mise à jour et le peaufinage des approches et des documents existants tels que le cadre d'évaluation actuel, la gestion des risques et la stratégie de vérification. Cette approche s'inspire des meilleures pratiques du Conseil du Trésor visant à intégrer le Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRAR) et le Cadre de vérification axé sur les risques (CVAR), ainsi qu'à répondre aux attentes des parties concernées en matière de responsabilisation.

Rapports d'avancement de projet

Depuis 1999, on a compilé et analysé les données des rapports d'avancement de tous les projets en cours financés par la FCI. Le *Rapport de 2007 sur les résultats* a été beaucoup amélioré par rapport à l'édition précédente. On y retrouve entre autres une ventilation par fonds et par catégories d'établissement et des données externes qui viennent ajouter un contexte additionnel.

Étude sur la mesure des résultats (EMR)

L'EMR permet d'évaluer l'impact du financement de la FCI dans un thème de recherche précis dans un établissement donné. Ce mécanisme s'articule autour d'un questionnaire, qui est suivi par la visite d'un groupe d'experts. En 2007, quatre visites ont été menées dans les établissements suivants : l'Université de Calgary (ingénierie biomédicale); l'Université Dalhousie (technologies de l'information et des communications), l'Université Western Ontario (système musculosquelettique) et l'Université McGill (imagerie cérébrale et cognition).

Évaluation finale du Fonds de relève

En juin 2007, SPR Associates Inc. a complété l'évaluation finale indépendante du Fonds de relève. La FCI a mis de l'avant plusieurs des recommandations contenues dans le rapport, y compris l'examen des facteurs influant sur le temps nécessaire pour amener un projet de l'étape de sa soumission à sa mise en œuvre complète.

Planifier et surveiller les investissements

En plus d'engager des deniers publics là où on en a le plus besoin et où ils auront le plus grand impact, la FCI doit gérer de manière responsable les fonds qu'on lui confie.

Faits saillants financiers

La FCI maintient des contrôles financiers serrés et de saines pratiques de gestion afin d'assurer la meilleure utilisation possible des fonds publics qu'on lui confie. Les vérificateurs externes ont émis une opinion sans réserve au sujet des états financiers de la FCI, qui figurent à la fin du présent rapport.

En date du 31 mars 2008, la FCI avait reçu du gouvernement du Canada 3,65 milliards de dollars, auxquels 964 384 dollars en revenus d'intérêts se sont rajoutés en 1997. Voici les faits saillants des états financiers vérifiés :

- Le total des fonds sous gestion (investissements d'après le bilan) était de 2,297 milliards de dollars
- Les revenus de placement s'élèvent à 132 millions de dollars
- Depuis 1997, le taux de rendement annuel moyen sur les montants investis a été de 5,72 %

Les investissements de la FCI respectent des lignes directrices strictes. Pour assurer une diversification et la conformité aux modalités de l'*Accord de financement*, les fonds sont placés dans une variété d'instruments de placement sûrs :

- Fonds du marché monétaire : 88 millions de dollars
- Titres hypothécaires : 328 millions de dollars
- Obligations : 1,819 milliard de dollars
- Obligations avec amortissement : 63 millions de dollars

Depuis 1997, quelque 2,574 milliards de dollars ont été déboursés pour financer l'infrastructure de recherche. Ce montant reflète la proportion des coûts financés par la FCI et le niveau

d'achèvement des projets (étant donné que le calendrier des versements de la plupart des projets de construction s'échelonne sur plusieurs mois ou années).

Gestion responsable des placements

Au cours du dernier exercice, le Comité des investissements a continué à examiner toutes les questions concernant la gestion des placements de la FCI afin qu'elle se conforme à l'*Accord de financement* qui lie la FCI et le gouvernement fédéral. La FCI a adopté une stratégie d'achat à long terme qui respecte son principal objectif, soit la conservation des capitaux afin de satisfaire aux obligations liées aux déboursés à venir. La stratégie et la politique d'investissement de la FCI sont révisées chaque année. Quant au portefeuille des placements, il est revu régulièrement.

La FCI a mis en place les nouvelles normes de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) concernant ses instruments de placement pour l'exercice 2007–2008. Par conséquent, les placements et leur rendement sont maintenant comptabilisés suivant leur valeur marchande.

Les lignes directrices en matière de placement ne permettent de faire appel qu'à des instruments de placements liquides à faible risque. Ces restrictions ont bien servi la FCI au cours de la crise du marché des capitaux, puisque son portefeuille ne contenait pas de papier commercial adossé à des actifs et très peu d'obligations adossées à des actifs (les titres sur lesquels reposaient ces obligations sont considérés comme fiables).

Pratiques de contrôle financier

La FCI effectue des visites d'examen financier chez les établissements bénéficiaires afin de s'assurer de l'adéquation et de l'efficacité des

La FCI a soumis son Plan directeur au ministre de l'Industrie en janvier 2008.

La revue électronique de la FCI, InnovationCanada.ca, a enregistré plus de

19

millions d'appels de fichier.

Le site Web de la FCI a reçu plus de

24

millions d'appels de fichier.

Plus de

100

personnes représentant un large éventail de secteurs ont participé à l'assemblée publique annuelle de la FCI en octobre 2007.

politiques, des processus et des mesures de contrôle mis en place pour gérer les projets financés par la FCI. Cela permet de s'assurer que les fonds sont utilisés aux fins prévues et conformément aux modalités des *Ententes de contribution financière* et aux lignes directrices de la FCI.

Voici les objectifs des visites d'examen financier :

- Obtenir une compréhension des principaux processus et des principales politiques et mesures de contrôle en place dans l'établissement, et évaluer leur adéquation;
- Examiner un échantillon de dépenses et de contributions afin de bien comprendre les principaux processus et contrôles, et de confirmer leur existence et leur efficacité. La FCI évalue également les dépenses et les contributions afin de s'assurer que celles-ci respectent les modalités des *Ententes de contribution financière* et qu'elles sont conformes aux politiques et aux lignes directrices de la FCI;
- Diffuser l'information sur les politiques et lignes directrices, de même que sur les attentes de la FCI en matière de responsabilité et d'intégrité.

Les établissements recevant les sommes les plus importantes et dont les montants cumulatifs reçus représentent entre 85 % et 90 % du financement attribué par la FCI sont susceptibles de faire l'objet d'une visite d'examen financier. Les établissements visés par cette mesure peuvent s'attendre à recevoir la visite des vérificateurs de la FCI en moyenne tous les trois ans. De plus, pour atténuer le risque, la FCI mène aussi des visites dans les autres établissements.

La FCI mène aussi des vérifications afin de s'assurer que les fonds reçus par un établissement pour un projet donné sont utilisés aux fins prévues. Pour déterminer les projets dont les contributions feront l'objet d'une vérification, on a adopté une approche tenant compte du degré de risque. La FCI évalue périodiquement le degré de risque d'un projet afin de déterminer s'il est nécessaire de procéder à une vérification. Ces vérifications sont menées par des vérificateurs externes ou par le personnel de la FCI.

Surveillance des activités de la FCI

En plus de la surveillance visant l'utilisation que l'on fait des contributions versées, la FCI fait elle-même l'objet d'évaluations. Voici les points saillants relatifs au dernier exercice :

Vérification par le vérificateur général du Canada

Une récente vérification du domaine de l'innovation menée au sein de différents ministères et organismes fédéraux par le bureau du vérificateur général a permis de déterminer que dans le contexte de la vérification, la FCI satisfait à son mandat de manière efficace et agit en conformité avec les lois et politiques applicables en la matière.

Évaluation des fondations

Une évaluation du rôle et du bien-fondé des fondations, y compris la FCI, menée par le Conseil du Trésor en 2007, a permis de déterminer que les fondations constituent un mécanisme approprié pour la mise en œuvre de programmes (comme le financement de la recherche) qui nécessitent une expertise spécialisée et l'attribution de financement sur plusieurs années. Le rapport conclut également que les grandes fondations, dont la FCI est la plus grande, constituent des outils très rentables pour la prestation de ce genre de service.

Depuis 1999,
on a compilé et analysé
les données
des rapports d'avancement
de tous les projets
en cours financés
par la FCI.

Depuis 1997,
le taux de rendement
annuel moyen sur
les montants investis
a été de

5,72 %

La FCI effectue des
visites d'examen financier
chez les établissements
bénéficiaires afin de
s'assurer que les fonds
sont utilisés aux
fins prévues.

Gouvernance

Les Canadiens ont des attentes élevées envers les organismes publics. Ils veulent que ces derniers agissent de manière ouverte, transparente et responsable. Grâce à sa structure de gouvernance qui repose sur les conseils d'experts canadiens chargés de maintenir les pratiques de gouvernance et de protéger l'intérêt du public, la FCI assure une supervision constante et favorise l'examen approfondi de ses activités.

Au cours du dernier exercice, le conseil d'administration de la FCI a pris des décisions de financement impliquant plus de 129,4 millions de dollars dans un contexte où les S et T sont en constante évolution. C'est dans ce contexte que le conseil d'administration continue à consacrer un temps considérable à la planification stratégique et aux consultations, menant ainsi à des décisions mieux éclairées, à des programmes mieux élaborés et mis en œuvre de façon plus efficace de même qu'à des initiatives de communication efficaces avec ses interlocuteurs.

Membres

Le conseil d'administration relève des membres de la Fondation qui jouent un rôle similaire à celui des actionnaires d'une entreprise en représentant les Canadiens. Ces membres sont nommés pour un mandat de cinq ans et sont responsables de :

- nommer huit des 15 administrateurs de la FCI;
- nommer les vérificateurs comptables;
- veiller à la vérification comptable des états financiers;
- donner leur aval au rapport annuel lors de l'assemblée publique annuelle.

Gail Dinter-Gottlieb

Directrice exécutive nationale,
American Society of the University
of Haifa

David Fung

Président-directeur général,
ACDEG Group of Companies

Gail Gabel

Présidente-directrice générale,
Environmental Sensors Inc.

Roland Hosein

Vice-président, Santé et sécurité,
GE Canada

Murray Knuttila

Professeur, département de sociologie
et des sciences humaines, Faculté de
recherche, Université de Regina

Membres (suite)

Marie-Andrée Mallette

Membre du Comité de la vérification du gouvernement du Canada, Conseil du Trésor; avocate; vice-présidente, Adnutrio International Ltd.

Rick Miner

Président, Seneca College of Applied Arts and Technology

Heather Munroe-Blum

Principale et vice-chancelière, Université McGill

Leigh Murphy

Professeure, département de biochimie et de médecine génétique et chercheuse principale au Manitoba Institute of Cell Biology, Université du Manitoba

Michel Nadeau

Administrateur de sociétés et consultant en gestion stratégique

Indira Samarasekera

Présidente et vice-chancelière, Université de l'Alberta

Donald J. Savoie

Chaire de recherche du Canada en administration publique et gouvernance, Université de Moncton

Matt Spence

Président-directeur général sortant, Alberta Heritage Foundation for Medical Research

William G. Tholl

Secrétaire général et chef de la direction, Association médicale canadienne

Conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit au moins trois fois par année et est composé de 15 personnes provenant de divers milieux. Chacun des administrateurs apporte un point de vue particulier et une excellente compréhension du monde de la recherche

développés au sein du secteur privé, des établissements d'enseignement ou de recherche ou au sein du gouvernement. Sept des administrateurs sont nommés par le gouvernement du Canada. Un de ces administrateurs est un représentant de l'un des organismes fédéraux de financement de la recherche. Ces organismes sont donc représentés à tour de rôle au Conseil suivant une formule de rotation. Les administrateurs sont nommés pour des mandats renouvelables de trois ans.

William C. Leggett, président

Recteur émérite, professeur émérite en biologie, Université Queen's

Kevin O'Brien Fehr, vice-présidente

Directrice, R&D Alliances, GlaxoSmithKline Inc.

Claude Benoît

Présidente et chef de la direction, Société du Vieux-Port de Montréal; directrice, Centre des sciences de Montréal

Elizabeth Cannon

Doyenne, Schulich School of Engineering, Université de Calgary

David Dolphin

Président, Centre for Drug Research and Development

Robert J. Giroux

Président, Conseil canadien sur l'apprentissage; expert-conseil en gestion publique; membre à temps partiel, Tribunal de la dotation de la fonction publique du Canada

Gary Glavin

Professeur, départements de pharmacologie et de thérapeutique et des sciences de la santé communautaire de la faculté de médecine, Université du Manitoba

Liz Harrison (nommée en juin 2007)

Professeure, School of Physical Therapy, et vice-doyenne, Collège de médecine, Université de la Saskatchewan

Linda Hohol

Présidente sortante, Bourse de croissance TSX

Ross McCurdy

Président-directeur général, Société de développement du Cap-Breton

Kevin Smith

(nommé en décembre 2007)
Président-directeur général, St. Joseph's Healthcare Hamilton

Ronald Whelan

Président, Comité d'archives, Association médicale canadienne

Mandats terminés au cours de l'exercice 2007-2008

Lorne A. Babiuk (juin 2007)

Vice-recteur à la recherche, Université d'Alberta

Aldée Cabana (juin 2007)

Administrateur de société; recteur sortant, Université de Sherbrooke

Alan Bernstein (octobre 2007)

Président sortant, Instituts de recherche en santé du Canada

Michel Gervais (octobre 2007)

Directeur général, Centre hospitalier Robert-Giffard

Gerri Sinclair (octobre 2007)

Directrice exécutive, World Center for Digital Media

Comités

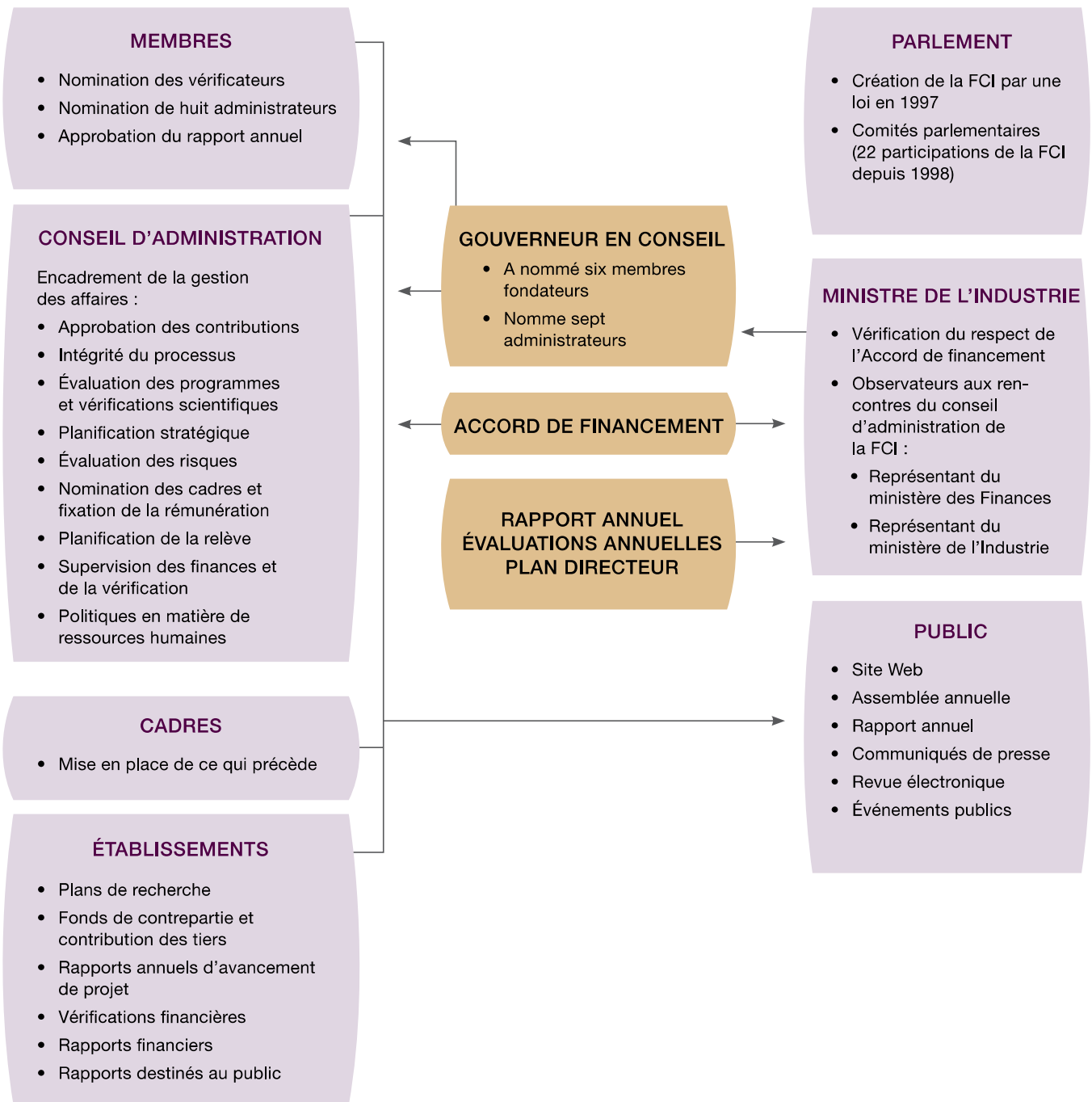
Vérification et finances

Ross McCurdy, président
Claude Benoît
Kevin O'Brien Fehr
Linda Hohol
William C. Leggett
Ronald Whelan

Investissements

Linda Hohol, présidente (depuis juillet 2007)
William C. Leggett
Ross McCurdy

Gouvernance et imputabilité



Régie et mise en candidature

David Dolphin, président
Elizabeth Cannon
Robert J. Giroux
Gary Glavin
William C. Leggett

Manon Harvey
Vice-présidente, Finances et Gestion
de 125 000 \$ à 173 000 \$

Jac van Beek
Vice-président, Programmes
et Planification
de 125 000 \$ à 173 000 \$

Directeur, Communications
de 78 300 \$ à 104 400 \$

Conseiller principal, Relations
extérieures et Communications
de 78 300 \$ à 104 400 \$

Chargés de programmes
de 78 300 \$ à 104 400 \$

Conseillère spéciale, Recherche
et stratégie
de 78 300 \$ à 104 400 \$

Rémunération

Pour l'exercice se terminant le
31 mars 2008, la rémunération était
établie selon les échelles salariales
qui suivent :

Cadres de la FCI

Eliot A. Phillipson
Président-directeur général
de 188 000 \$ à 235 000 \$

Suzanne Corbeil
Vice-présidente, Relations exté-
rieures et Communications
de 125 000 \$ à 173 000 \$

Employés

(rémunération supérieure à
100 000 \$, incluant les honoraires,
les indemnités ou les autres avan-
tages versés durant l'exercice)

Directeur, Programmes
de 100 900 \$ à 134 600 \$

Directeur, Gestion
de 78 300 \$ à 104 400 \$

Directrice, Finances
de 78 300 \$ à 104 400 \$

Administrateurs et membres de la FCI

Le conseil d'administration a fixé
la rémunération conformément
aux lignes directrices établies par le
gouvernement du Canada et inti-
tulées *Lignes directrices concernant
la rémunération des titulaires à temps
partiel nommés par le gouverneur en
conseil dans les sociétés d'État*. Les
administrateurs qui acceptent une
rémunération de la FCI ont droit à
des honoraires annuels de 5 000 dol-
lars, alors que les présidents de comité
reçoivent 7 500 dollars. Le président
du Conseil a droit à des honoraires
annuels de 10 000 dollars. Les admi-
nistrateurs peuvent également recevoir
des honoraires de 750 dollars chaque
fois qu'ils participent à une réunion du
conseil d'administration ou de l'un de
ses comités, et de 500 dollars chaque
fois qu'ils participent à une réunion de
comité tenue en conjonction avec une
réunion du conseil d'administration.
Pour leur part, les membres de la FCI
ne reçoivent aucune rémunération.
Toutefois, ils peuvent être remboursés
pour toute dépense raisonnable enga-
gée alors qu'ils s'acquittent de leurs
responsabilités ou qu'ils participent à
une réunion des membres de la FCI.
La rémunération des administrateurs
varie entre 0 et 12 600 dollars.

Présences

Administrateurs	Réunions du Conseil	Réunions des comités
Lorne A. Babiuk ¹	1/1	1/1
Alan Bernstein ²	0/2	
Kevin O'Brien Fehr	4/4	3/3
Claude Benoît	1/4	2/3
Aldée Cabana ¹	1/1	2/2
Elizabeth Cannon	3/4	3/3
David Dolphin	3/4	3/3
Michel Gervais ²	1/3	1/2
Robert J. Giroux	3/4	2/2
Gary Glavin	2/4	3/3
Liz Harrison ³	3/3	
Linda Hohol	3/4	4/4
William C. Leggett	4/4	5/9
Ross McCurdy	4/4	5/5
Ronald Whelan	2/4	3/3
Gerri Sinclair ²	1/3	2/2
Kevin Smith ⁴	1/1	

¹Lorne A. Babiuk et Aldée Cabana ont terminé leur mandat en juin 2007.

²Alan Bernstein, Michel Gervais et Gerri Sinclair ont terminé leur mandat en octobre 2007.

³Liz Harrison a débuté son mandat en juin 2007.

⁴Kevin Smith a débuté son mandat en décembre 2007.

Regard sur l'exercice de 2008–2009

La prospérité future du Canada repose sur sa capacité à innover, c'est-à-dire produire des connaissances et des idées qui mènent au développement de nouveaux produits et services, à la création de la richesse, à l'amélioration des assises sociales, au respect de l'environnement, et éventuellement à l'amélioration de la qualité de vie de tous les Canadiens.

Au cours de l'exercice 2008–2009, la FCI continuera à offrir au Canada l'avantage du savoir, l'avantage entrepreneurial et l'avantage humain, comme le prévoit la Stratégie fédérale en matière de S et T. Pour y arriver, elle s'est fixé quatre objectifs importants.

1^{er} OBJECTIF :

Renforcer son architecture de programmes

Principe stratégique directeur : Promouvoir l'excellence de calibre mondial

La FCI continuera de maintenir, de rehausser et d'appuyer la capacité du Canada en matière de R-D en :

- annonçant les résultats d'une collaboration récente avec les IRSC visant à compléter une évaluation approfondie au mérite des propositions soumises au volet des Initiatives de recherche clinique du Fonds des hôpitaux de recherche;
- investissant quelque 430 millions de dollars du volet des Projets institutionnels à grande échelle du Fonds des hôpitaux de recherche;
- engageant une somme estimée à 90 millions de dollars du Fonds des leaders pour aider les universités à recruter et maintenir en poste des chercheurs de haut calibre;
- analysant les propositions soumises au concours du FA/FIN afin de renforcer des domaines de R-D s'inscrivant dans les priorités des établissements demandeurs;
- allouant environ 156 millions de dollars du Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI) pour aider les établissements à faire face aux coûts d'exploitation et de maintenance de l'infrastructure que la FCI finance.

2^e OBJECTIF :

Continuer d'harmoniser ses activités avec les priorités du gouvernement fédéral et du milieu de la recherche

Principe stratégique directeur : Mettre l'accent sur les priorités

La FCI cherchera à cibler une plateforme nationale éventuelle en se fondant sur les besoins stratégiques en R-D dans les domaines d'intérêt national cernés dans la Stratégie fédérale en matière de S et T. Grâce à une approche ascendante, la FCI sondera le degré d'appui au sein des différentes communautés d'intérêt. Elle mènera ensuite des discussions afin de formuler un concept et un cadre de référence en vue de l'élaboration d'une invitation à soumettre des propositions.

La FCI participera à une initiative en R-D visant le secteur automobile, avec un partenaire d'Industrie Canada. Cette initiative vise à favoriser la croissance de l'industrie canadienne de l'automobile, et s'articule autour d'un programme de recherche produisant des idées novatrices pour rehausser la compétitivité de l'industrie canadienne de la construction automobile.

La FCI travaillera également en collaboration avec d'autres organismes de financement afin d'analyser la pertinence de financer l'infrastructure de l'Initiative de partenariat stratégique Canada-Californie, une collaboration commandant la participation des établissements de recherche, du secteur privé, des organismes du secteur public et des autres partenaires financiers. En fait, la FCI analysera les occasions de favoriser et d'encourager les partenariats canadiens visant la recherche sur les cellules souches dans la lutte au cancer.

3^e OBJECTIF :

Rehausser sa capacité en misant sur ses relations

Principe stratégique directeur : Favoriser les partenariats

La FCI continuera à travailler en collaboration avec les organismes fédéraux de financement de la recherche afin de cerner de nouveaux domaines où l'intégration pourrait être un succès et d'élaborer de nouvelles initiatives conjointes de financement comme celle visant le financement de l'infrastructure des titulaires des chaires de recherche du Canada au moyen du Fonds des leaders.

La FCI cherchera à cerner les principaux défis associés aux investissements majeurs en S et T. Elle continuera à appuyer ERA-Can dans l'organisation de quatre ateliers conjoints Canada-Union européenne dont les thèmes recouperont les points saillants de la Stratégie canadienne en matière de S et T et ceux du 7^e Programme cadre de recherche de l'Union européenne.

La FCI continuera par ailleurs à bâtir de solides relations avec les provinces en leur communiquant l'information pertinente, en participant à des annonces conjointes de financement et en travaillant avec elles pour analyser les possibilités de collaboration qui suivraient l'attribution des contributions (par exemple, dans des activités de vérification, d'évaluation ou d'analyse des résultats).

4^e OBJECTIF :

Enrichir les activités liées à la responsabilisation pour une meilleure transparence

Principe stratégique directeur : Améliorer les activités liées à la responsabilisation

La FCI continuera à mettre en place des mesures pour améliorer sa responsabilisation envers le gouvernement du Canada et les Canadiens.

La FCI soumettra deux documents importants au gouvernement du Canada, soit son rapport annuel, contenant de l'information sur son rendement financier, sur les projets qu'elle finance et sur l'atteinte de ses objectifs, et un plan directeur traitant des dépenses prévues, de ses objectifs et de ses attentes en matière de rendement.

Au cours de l'exercice 2008-2009, le conseil d'administration de la FCI se réunira à au moins trois reprises pour prendre les décisions de financement et pour adopter des orientations stratégiques.

La FCI utilisera différents vecteurs de communication pour informer les principales parties concernées et les Canadiens sur l'impact des investissements dans l'infrastructure de recherche, y compris son assemblée publique annuelle et sa revue électronique *InnovationCanada.ca*.

Dans le cadre de son mécanisme de responsabilisation, la FCI continuera à mener des visites d'examen financier et des vérifications afin de s'assurer que les fonds qu'elle verse sont utilisés aux fins prévues et conformément aux modalités des *Ententes de contribution financière* pertinentes et du *Guide des politiques et des programmes* de la FCI.

États financiers

Fondation canadienne pour l'innovation
au 31 mars 2008

Rapport des vérificateurs

Aux membres de la Fondation canadienne pour l'innovation,

Nous avons vérifié le bilan de la **Fondation canadienne pour l'innovation** au 31 mars 2008 et les états des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Ernst & Young S.A.L. / S.E.N.C.R.L.

Ottawa, Canada
Le 16 mai 2008

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Responsabilité des états financiers

Les états financiers de la Fondation canadienne pour l'innovation ont été préparés par la direction de la FCI qui est responsable de l'intégrité et de l'exactitude des données présentées. Dans certains cas, ces données peuvent comprendre des montants qui ont été établis d'après les meilleures estimations et le meilleur jugement possibles. Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus, y compris les recommandations comptables pour les organismes à but non lucratif au Canada. L'information financière qui figure dans le présent rapport annuel est conforme aux états financiers.

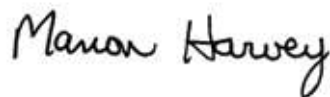
Il incombe à la direction de maintenir un système adéquat de contrôle interne en s'acquittant de ses responsabilités au chapitre de l'intégrité et de l'exactitude des états financiers et des systèmes comptables à partir desquels ils sont établis. Ce système est conçu de façon à garantir que les transactions sont autorisées, que les actifs sont protégés et que les registres comptables nécessaires sont tenus à jour. De plus, les vérificateurs externes de la FCI, qui examinent et évaluent périodiquement les livres comptables et les contrôles internes et font état de leurs conclusions à la direction, valident le système. Les observations et recommandations des vérificateurs externes sont transmises au Comité de la vérification et des finances de la FCI et au conseil d'administration.

Le conseil d'administration supervise les responsabilités de la direction relativement à l'information financière par l'intermédiaire du Comité de la vérification et des finances. Le Comité examine les états financiers et les recommande au conseil d'administration aux fins d'approbation et de présentation aux membres. Il est également responsable d'examiner les budgets, les méthodes de contrôle interne et les investissements et de conseiller les administrateurs sur la vérification et la déclaration de l'information financière. Le Comité des investissements supervise et contrôle tout ce qui touche la gestion des placements.

Le cabinet de vérificateurs indépendants Ernst & Young s.r.l., nommé par les membres de la FCI sur recommandation du Comité de la vérification et des finances, a examiné les états financiers. Son rapport figure dans les pages suivantes. Les vérificateurs indépendants ont un accès complet et sans restriction au Comité de la vérification et des finances et au conseil d'administration pour discuter de la vérification elle-même et de ses résultats en ce qui a trait à l'intégrité de l'information financière et à la pertinence du système de contrôle interne.



Ross McCurdy
Président, Comité de la vérification et des finances



Manon Harvey, CA
Vice-présidente, Finances et Gestion

Bilan

Au 31 mars

	2008 \$	2007 \$
Actif		
Encaisse	1 758 983	2 434 373
Intérêts et autres débiteurs	26 255 172	37 184 133
Placements [note 4]	2 297 648 671	2 435 105 736
Charges payées d'avance	97 490	93 686
Immobilisations [note 5]	1 336 007	1 205 677
	2 327 096 323	2 476 023 605
Passif et actifs nets		
Créditeurs et charges à payer	648 573	457 107
Dépôts — Projet ERA-Can	493 709	333 519
	1 142 282	790 626
Apports reportés : [note 6]		
Charges d'exercices futurs	2 324 618 034	2 474 027 302
Immobilisations	1 336 007	1 205 677
	2 325 954 041	2 475 232 979
Engagements [note 8]		
Actifs nets [note 7]	—	—
	2 327 096 323	2 476 023 605

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,



William C. Leggett
 Président-directeur général, conseil d'administration de la FCI



Ross McCurdy
 Président, Comité de la vérification et des finances

ÉTATS FINANCIERS

Fondation canadienne pour l'innovation

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars

	2008 \$	2007 \$
Produits		
Constatation des apports reportés liés à la contribution aux établissements bénéficiaires	298 217 547	355 347 745
Constatation des apports reportés liés au fonctionnement de l'exercice	10 873 882	10 950 261
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations	413 563	393 574
	309 504 992	366 691 580
Charges		
Contributions aux établissements bénéficiaires	298 217 547	355 347 745
Frais d'administration	10 873 882	10 950 261
Amortissement des immobilisations	413 563	393 574
	309 504 992	366 691 580
Excédent des produits sur les charges	—	—

Voir les notes afférentes aux états financiers.

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars

	2008 \$	2007 \$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	—	—
Éléments hors caisse :		
Amortissement des immobilisations	413 563	393 574
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations	(413 563)	(393 574)
Diminution nette des apports reportés liés aux charges d'exercices futurs	(149 409 268)	(240 068 331)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement lié au fonctionnement	11 276 813	(11 448 818)
Sorties de fonds nettes — activités de fonctionnement	(138 132 455)	(251 517 149)
Activités de financement et d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(543 893)	(42 836)
Augmentation des apports reportés liés aux immobilisations	543 893	42 836
Vente nette de placements	137 457 065	245 992 226
Rentrées de fonds nettes — activités de financement et d'investissement	137 457 065	245 992 226
Diminution nette de l'encaisse	(675 390)	(5 524 923)
Encaisse au début de l'exercice	2 434 373	7 959 296
Encaisse à la fin de l'exercice	1 758 983	2 434 373

Voir les notes afférentes aux états financiers.

1. Généralités

La Fondation canadienne pour l'innovation [la « Fondation »] a été constituée en société en vertu de la Partie I de la *Loi d'exécution du budget de 1997*, le 25 avril 1997, dans le but d'attribuer aux universités, aux collèges, aux hôpitaux et à d'autres établissements de recherche à but non lucratif du Canada, du financement pour des projets d'infrastructure de recherche en vue d'accroître leur capacité d'effectuer de la recherche de grande qualité.

2. Modification de convention comptable

Le 1^{er} avril 2007, la Fondation a adopté de manière prospective les recommandations du chapitre 3855, « Instruments financiers — comptabilisation et évaluation » publié par l'Institut Canadien des Comptables Agréés [« ICCA »] qui présente les exigences relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des instruments financiers, et du chapitre 3861, « Instruments financiers — informations à fournir et présentation ». Par conséquent, les états financiers présentés pour fin de comparaison n'ont pas été retraités conformément aux dispositions transitoires prévues.

Le chapitre 3855 exige que tous les actifs et passifs financiers soient initialement comptabilisés à la juste valeur au bilan à la date du règlement. Après la constatation initiale, l'évaluation des instruments financiers dépend de leur classement : détenus à des fins de transaction, disponibles à la vente, placements détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances ou autres passifs financiers.

La Fondation a choisi de classer ses placements comme étant détenus à des fins de transaction. Ainsi, les gains et les pertes résultant des variations de la juste valeur des placements au cours de la période sont comptabilisés avec les revenus de placement grevés d'affectations gagnés apparaissant dans les apports reportés de la Fondation.

Les intérêts et autres débiteurs recouvrables sont considérés dans la catégorie « Prêts et créances » et les créditeurs et charges à payer dans la catégorie « Autres passifs financiers ». Ils sont évalués initialement à la juste valeur. Toutes les réévaluations subséquentes sont faites au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces réévaluations correspondent généralement au coût.

À l'application initiale, un gain de 28 583 330 \$ a été comptabilisé comme un redressement du solde d'ouverture des apports reportés.

3. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables sont les suivantes :

Constatation des produits

La Fondation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports qui se composent de subventions gouvernementales et, s'il y a lieu, de dons d'autres provenances.

En vertu de la *Loi d'exécution du budget de 1997* [la « Loi »], la Fondation a reçu, depuis sa création, des subventions du gouvernement du Canada totalisant 3,65 milliards de dollars, plus les intérêts courus de 964 384 \$ sur la subvention initiale. Ces sommes doivent être détenues, investies, gérées et déboursées en vertu de la Loi et de l'Accord de financement connexe conclu entre la Fondation et le gouvernement du Canada. Toutes les subventions et tous les intérêts courus ont été reçus et enregistrés durant les exercices antérieurs.

Le budget de mars 2007 a annoncé que le gouvernement du Canada fournirait 510 millions de dollars additionnels à la Fondation afin de rehausser sa capacité à financer les coûts admissibles précisés dans l'Accord de financement. Le budget de 2006 prévoyait le versement d'une somme additionnelle de 80 millions de dollars destinée au Fonds des leaders, dont un premier versement de 26,7 millions de dollars a été fait à la Fondation le 1^{er} avril 2008. Ces fonds seront déboursés à la Fondation selon les besoins de trésorerie et sont assujettis à l'attribution de crédits parlementaires suffisants pour l'exercice du gouvernement au cours duquel les paiements seront effectués.

Les subventions reçues ainsi que tout revenu de placement futur servent à attribuer des contributions aux établissements bénéficiaires et à payer les charges de fonctionnement ainsi que les acquisitions d'immobilisations de la Fondation conformément aux dispositions de la Loi et aux modalités prévues par l'Accord de financement. Les subventions reçues et l'intérêt grevé d'affectations futur gagné sur les montants investis seront reportés et constatés en résultats au fur et à mesure que les dépenses seront engagées par la Fondation.

Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations sont reportés et amortis en résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire, à un taux équivalant au taux d'amortissement des immobilisations correspondantes.

Contributions versées aux établissements bénéficiaires

Les contributions versées aux établissements bénéficiaires sont passées en charges lorsque les fonds accordés sont déboursés.

Instruments financiers

Le chapitre 3855 du Manuel de l'ICCA exige que tous les actifs et passifs financiers soient initialement comptabilisés à la juste valeur au bilan à la date de règlement. Après la constatation initiale, l'évaluation des instruments financiers dépend de leur classement : détenus à des fins de transaction, disponibles à la vente, placements détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances ou autres passifs financiers.

La Fondation classe ses placements comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction. Ainsi, les gains et les pertes résultant des variations de la juste valeur des placements au cours de la période sont comptabilisés avec les revenus de placement grevés d'affectations gagnés apparaissant dans les apports reportés de la Fondation.

Les intérêts et autres débiteurs recouvrables sont considérés dans la catégorie « Prêts et créances » et les créditeurs et charges à payer dans la catégorie « Autres passifs financiers ». Ils sont évalués initialement à la juste valeur. Toutes les réévaluations subséquentes sont faites au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces réévaluations correspondent généralement au coût.

Placements

Depuis le 1^{er} avril 2007, les placements sont comptabilisés à leur juste valeur, laquelle est fondée sur les cours obtenus du dépositaire de placements indépendant. Au 31 mars 2007, les placements étaient comptabilisés au prix coûtant.

Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations, s'il y a lieu, sont constatés à leur juste valeur à la date de l'apport. Les coûts afférents aux réparations et à l'entretien sont passés en charges. Lorsqu'une immobilisation ne permet plus à la Fondation de fournir des services, sa valeur comptable est réduite à sa valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux annuels suivants :

Améliorations locatives	sur la durée du bail
Mobilier et autre matériel	20 %
Ordinateurs et logiciels	3 à 5 ans

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses liées aux montants des actifs et des passifs déclarés et à la présentation des actifs et des passifs éventuels inclus dans les états financiers et les notes afférentes. Celles-ci reposent sur un jugement éclairé.

4. Placements

Les placements se composent des instruments financiers suivants :

	2008		2007	
	Coût \$	Valeur marchande \$	Coût \$	Valeur marchande \$
Fonds du marché monétaire	88 416 269	88 423 156	72 933 451	72 931 173
Obligations	1 777 585 287	1 818 711 802	1 943 866 785	1 975 648 338
Titres hypothécaires LHN	322 632 513	327 745 551	325 643 341	324 261 351
Obligations avec amortissement de capital	63 149 100	62 768 162	92 662 159	90 848 204
	2 251 783 169	2 297 648 671	2 435 105 736	2 463 689 066

Conformément à sa politique, la Fondation n'investit que dans des titres comportant une note de placement minimale de AA ou son équivalent. Le montant du capital n'est pas investi dans des actions, des bons de souscription ni dans d'autres titres de participation, titres de créance convertibles, produits dérivés, swaps, options ou contrats à terme standardisés.

Les fonds du marché monétaire viennent à échéance entre avril et mai 2008, les obligations entre avril 2008 et février 2016, les titres adossés à des créances hypothécaires entre avril 2008 et février 2013 et les obligations avec amortissement de capital entre avril 2009 et juin 2011.

5. Immobilisations

Les immobilisations comprennent les éléments suivants :

	2008		2007	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Coût \$	Amortissement cumulé \$
Améliorations locatives	2 329 528	1 261 731	1 996 364	974 868
Mobilier et autre matériel	1 577 321	1 309 111	1 366 592	1 182 411
	3 906 849	2 570 842	3 362 956	2 157 179
Amortissement cumulé	(2 570 842)		(2 157 279)	
Valeur comptable nette	1 336 007		1 205 677	

6. Apports reportés

Charges d'exercices futurs

Les apports reportés liés aux charges d'exercices futurs représentent des subventions grevées d'affectations d'origine externe non dépensées, incluant le revenu de placement gagné, relativement à l'attribution de contributions aux établissements bénéficiaires et au paiement des charges de fonctionnement et des immobilisations des exercices futurs.

	2008 \$	2007 \$
Solde au début de l'exercice	2 474 027 302	2 714 095 633
Modification de convention comptable [note 2]	28 583 330	—
Plus le revenu de placement grevé d'affectations gagné	131 642 724	126 272 511
Moins le montant constaté à titre de produits	(309 091 429)	(366 298 006)
Moins le montant affecté à l'acquisition d'immobilisations	(543 893)	(42 836)
Solde à la fin de l'exercice	2 324 618 034	2 474 027 302

Le revenu de placement grevé d'affectations gagné pour 2008 inclut une somme de 17 282 172 \$ liée à des gains non réalisés constatés au cours de l'exercice.

Immobilisations

Les apports reportés liés aux immobilisations représentent les montants non amortis des subventions grevées d'affectations reçues et utilisées pour acquérir des immobilisations. L'amortissement des apports de capital est inscrit à titre de produits dans l'état des résultats de la même façon que l'amortissement des immobilisations correspondantes.

	2008 \$	2007 \$
Solde au début de l'exercice	1 205 677	1 556 415
Subventions grevées d'affectations utilisées pour acquérir des immobilisations	543 893	42 836
Moins le montant amorti au titre des produits	(413 563)	(393 574)
Solde à la fin de l'exercice	1 336 007	1 205 677

7. Apports grevés d'affectations et actifs nets

Tous les actifs nets de la Fondation sont assujettis à des affectations d'origine externe conformément aux exigences de la *Loi d'exécution du budget de 1997* qui régit la Fondation et aux modalités de l'Accord de financement conclu entre la Fondation et le gouvernement du Canada. Le revenu de placement qui sera gagné sur les subventions reçues du gouvernement du Canada est également grevé d'affectations. Par conséquent, la totalité des actifs nets de la Fondation est reportée et constatée à titre de produits au fur et à mesure que des dépenses sont engagées, sans solde de l'actif net, en tout temps. Aucun état de l'évolution des actifs nets n'a été dressé étant donné qu'il n'apporterait pas d'information supplémentaire utile.

8. Engagements

La Fondation s'est engagée au cours de l'exercice à attribuer un montant maximal de 129,4 millions de dollars [692,6 millions de dollars en 2007]. Un montant de 298,2 millions de dollars [355,3 millions de dollars en 2007] a été versé à des établissements bénéficiaires au cours de l'exercice. Depuis sa création, la Fondation s'est engagée à attribuer un montant maximal de 3 857,1 millions de dollars, duquel 2 574,3 millions de dollars ont été versés en date de la fin d'exercice. Le solde des montants attribués sera passé en charges au cours des exercices futurs lorsque les montants seront déboursés.

En 2001, la Fondation a conclu un contrat de location d'une durée de dix ans débutant en août 2001 pour les locaux qu'elle occupe au 230, rue Queen à Ottawa, en Ontario. Le loyer annuel minimum pour ces locaux s'élève à environ 1 187 000 \$.

9. Régime de retraite

Les employés de la Fondation ont le choix d'adhérer au régime de retraite de l'Association des universités et collèges du Canada [« AUCC »], régime à cotisations déterminées géré par la Financière Sun Life Inc. Les cotisations que l'employeur a versées au régime au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2008 ont totalisé 398 496 \$ [319 932 \$ en 2007].

10. Situation fiscale

La Fondation est une entité non imposable aux termes du paragraphe 149(1)(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

11. Modifications de conventions comptables à venir

L'ICCA a publié de nouvelles normes comptables, soit le chapitre 3862, « Instruments financiers — informations à fournir », et le chapitre 3863, « Instruments financiers — présentation ». Ces normes s'appliqueront à l'exercice de la Fondation débutant le 1^{er} avril 2008.

Ces nouvelles normes modifient et augmentent les exigences en matière d'informations à fournir, mais changent peu les exigences en matière de présentation. Ces nouvelles normes permettent d'évaluer l'importance des instruments financiers par rapport à la situation financière et au rendement de la Fondation ainsi qu'à la nature et à l'ampleur des risques associés aux instruments financiers, et à la manière de gérer ces risques.